

BGer 5D 227/2019 vom 20. Dezember 2019

Bundesgericht, 2019-12-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_227_2019

FR: TF 5D 227/2019 du 20 décembre 2019

IT: TF 5D 227/2019 del 20 dicembre 2019

Regeste

avance de frais | Droit des poursuites et faillites

Erwägungen

E. 1

Par décision du 5 décembre 2019, la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève a imparti à A._____ un délai au 21 janvier 2020 pour effectuer une avance de frais de 800 fr. dans le cadre du recours formé contre un jugement rendu le 19 novembre 2019 (n° JTPI/16453/2019); cette décision indique que le montant réclamé correspond aux frais judiciaires prévisibles (cf . art. 95 al. 1 let. a CPC), auxquels pourraient s'ajouter les dépens éventuellement alloués à son adverse partie (cf . art. 95 al. 1 let. b CPC), et informe l'intéressé sur la possibilité de requérir l'assistance judiciaire (cf . art. 117 ss CPC).

E. 2

Par écriture expédiée le 16 décembre 2019, A._____ interjette un recours en matière " civile et de droit public " et " vraisemblablement aussi de droit pénal ". Des observations n'ont pas été requises.

E. 3

La présente écriture, traitée comme recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF , est manifestement irrecevable: d'une part, le recourant n'expose pas en quoi la décision incidente attaquée serait de nature à lui causer un préjudice (juridique) irréparable (art. 93 al. 1 let. a LTF , par renvoi de l' art. 117 LTF ; ATF 142 III 798 , avec les arrêts cités); d'autre part, il ne soulève (derechef) aucun grief intelligible - de nature constitutionnelle (art. 116 LTF) - contre cette décision (art. 106 al. 2 LTF , par renvoi de l' art. 117 LTF ; ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les références citées).

E. 4

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée (art. 108 al. 1 let . a et b LTF, applicable par renvoi de l' art. 117 LTF), aux frais de son auteur (art. 66 al. 1 LTF). Le recourant, qui s'obstine à saisir le Tribunal fédéral de recours constamment irrecevables (pour s'en tenir aux plus récents: arrêts 5D_213/2019; 5D_141/2019; 5D_90/2019; 5D_91/2019; 5A_289/2018; 6B_1369/2017; 1F_32/2017; 1C_352/2017; 5D_115/2015; 5D_20/2015; 5D_101/2014; 5D_102/2014), est expressément informé qu'il s'expose à voir ses écritures classées sans suite.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.